

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC305\_2020-AU  
Reçu le 08/07/2020

H A U T E



SAINTONGE

Service Rando

Décision n° 305 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).*

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention avec ADPC17 pour la manifestation des "12h de balade" qui aura lieu le 5 juillet 2020.  
Le montant de la prestation d'ADPC17 sera de 719 €.

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2020

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex